



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

**Lundi 13 juin 2016**

Dans le cadre du contrôle de l'interdiction de parier s'appliquant aux « acteurs des compétitions » et prévue par les règlements de la FFR et de la LNR, l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) a mis en œuvre la procédure de rapprochement des fichiers au cours de la saison 2015/2016.

Ce deuxième croisement de fichiers concernait les joueurs et les entraîneurs participant ou susceptibles de participer aux rencontres de TOP 14 ou de PRO D2 sur la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 17 janvier 2016 (le premier croisement de fichiers avait été réalisé au cours de la saison 2014/2015 et portait sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 mars 2015).

Les résultats font apparaître que 13 joueurs, sur une population de 1 601 licenciés (joueurs et entraîneurs), n'auraient pas respecté strictement l'interdiction de parier (contre 33 licenciés l'année dernière, soit une diminution de 61%).

L'analyse des données issues de ce croisement de fichiers ne fait apparaître aucune pratique s'apparentant à une tentative de fraude ou de manipulation.

La FFR et la LNR ont donc analysé ces cas en prenant en compte les critères suivants :

- le nombre de paris réalisés sur la période concernée,
- le montant des sommes engagées,
- les compétitions sur lesquelles ils ont parié,
- la présence d'une situation de récidive.

Compte tenu de l'importance de veiller au respect de l'interdiction faite aux acteurs des compétitions professionnelles de prendre des paris sur le TOP 14 ou la PRO D2, Pierre CAMOU et Paul GOZE, présidents de la FFR et de la LNR, ont décidé, au regard de ces critères, de saisir la Commission de discipline et des règlements de la LNR du dossier de 7 joueurs.

Les 6 autres licenciés concernés se verront notifier un courrier de rappel à la réglementation.

## CONTACTS PRESSE

**LNR** : Emmanuelle VARRON - 01 55 07 87 51 - [emmanuelle.varron@lnr.fr](mailto:emmanuelle.varron@lnr.fr)

**FFR** : Alban COLOMBEL – 01 69 63 65 13– [alban.colombel@ffr.fr](mailto:alban.colombel@ffr.fr)